



communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 6 septembre 2011

PUBLICATION DES DÉCRETS DE CONVOCATION DES ÉLECTEURS POUR LA 40^E ÉLECTION GÉNÉRALE

Les mises en candidature sont ouvertes

Les décrets de convocation des électeurs pour la 40^e élection générale du Manitoba ont été émis pour une campagne électorale de 28 jours.

Dès aujourd'hui, les candidats peuvent officiellement poser leur candidature pour l'élection du 4 octobre. Les candidats doivent déposer une déclaration de candidature auprès du bureau du directeur du scrutin au plus tard le mardi 13 septembre à 13 h. La déclaration de candidature doit contenir les signatures d'au moins 100 électeurs habiles à voter dans la circonscription électorale dans laquelle le candidat ou la candidate compte se présenter.

Les formulaires sont disponibles sur le site Web d'Élections Manitoba à www.electionsmanitoba.ca.

La dernière élection générale s'est déroulée le 22 mai 2007 et 56,8 % des Manitobains ont participé au scrutin.

-30-

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :
M^{me} Mary Skanderbeg, chef de la section des activités électorales
Téléphone : 204 945-1577
Courriel : miskanderbeg@elections.mb.ca

REMARQUE À L'INTENTION DES MÉDIAS :

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba responsable d'administrer les élections provinciales ainsi que les élections partielles.

Le site Web d'Élections Manitoba contient de l'information détaillée sur les élections courantes et passées. Il contient de l'information intéressante pour les médias, les électeurs et les candidats et sera mis à jour régulièrement tout au long de la période électorale. Consultez le site www.electionsmanitoba.ca.